

TREIZIEME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL  
DE L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL DU CONSEIL DES  
DROITS DE L'HOMME  
DECLARATION DE LA DELEGATION DU CONGO  
EPU TUNISIE  
( 22 MAI 2012)

Madame la Présidente,

La délégation du Congo souhaite une chaleureuse bienvenue à la délégation de la Tunisie et félicite SEM ... Chef de la délégation pour la bonne présentation du rapport national.

*Samir Difou, ministre, des droits de l'homme et la justice transitionnelle.*  
Nous félicitons le Gouvernement de la Tunisie qui dans un contexte marqué au plan national par d'importants bouleversements politiques n'a épargné aucun effort pour la mise en œuvre des recommandations de l'Examen Périodique Universel et de ses engagements volontaires.

Nous notons avec satisfaction la ratification par la Tunisie des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et le retrait des déclarations et réserves émises sur certaines dispositions de ces instruments.

Nous apprécions la coopération de la Tunisie avec les organes des traités et les titulaires des mandats du Conseil des droits de l'homme. La présentation des rapports périodiques et les visites effectuées en Tunisie par les Rapporteurs Spéciaux illustrent l'engagement de ce pays à poursuivre un dialogue permanent et constructif avec les mécanismes internationaux de promotion et de protection des droits de l'homme.

La délégation du Congo apprécie également les mesures prises par les Autorités tunisiennes en faveur des défenseurs des droits de l'homme et des prisonniers politiques en vue de leur réhabilitation, de la reconnaissance de la légitimité de leur lutte et de la réparation des préjudices subis.

Enfin la délégation du Congo recommande à la Tunisie d'adopter une législation appropriée en vue de mieux protéger la liberté d'expression, la liberté de la presse et la liberté de l'information.

Je vous remercie.

C